

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le



ID : 078-257800375-20190411-DEL_2019_04_07-BF



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018



TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Compétences.....	4
Localisation et capacité des installations	5
Le Sidompe et ses collectivités territoriales.....	6
Caractéristiques du Sidompe.....	6
Répartition des compétences exercées	6
Les organes de gestion	8
Les élus du SIDOMPE.....	8
Les agents du SIDOMPE.....	8
Les évènements marquants de 2018	9
La Vie du Syndicat.....	10
Les déchets pris en charge par le Sidompe	11
LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS	12
Tonnages de déchets traités au centre de valorisation	12
Les tarifs d'incinération	12
La TGAP (taxe applicable aux activités polluantes)	12
Valoriser les déchets résiduels	13
Produire du chauffage urbain.....	13
Générer de l'électricité.....	14
Valoriser les matériaux issus de l'incinération.....	15
Tonnages des REFIOM et MACHEFERS.....	15
Valoriser les mâchefers	15
Eliminer les REFIOM	15
Travaux d'optimisation du Centre de Valorisation	16
Montant des travaux	17
LE CENTRE DE TRI	18
Les capacités du centre tri.....	18
Les tonnages entrants au centre de tri	18
Les tarifs	18
Les caractérisations	18
Trier pour recycler	20
LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION.....	21
L'insertion professionnelle	21
Les visites du centre de tri.....	21

Le transport en car	22
La remise d'objets recyclés	22
Le prêt de matériel	22
Le site internet	22
LES SOUTIENS FINANCIERS.....	23
Vente des matériaux recyclables	23
Soutiens du papier.....	24
Historique	24
Soutiens des emballages recyclables	25
Calcul des soutiens financiers.....	25
Soutiens à la valorisation matière et énergétique	25
Soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication	25
Soutiens du mobilier	27
Contrat 2014-2017	27
Contrat 2018.....	27
ELEMENTS FINANCIERS.....	29
Le compte administratif 2018	29
Le fonctionnement	30
Les investissements	30
CONCLUSION.....	31
Performances de recyclage	31
Performances CITEO.....	31
Performance nationale de recyclage.....	31
Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE.....	32
Recyclage de la poubelle jaune en 2018	32
Bénéfices environnementaux du recyclage	33
LEXIQUE	35
Annexe 1 - Liste des communes du Sidompe.....	36
Annexe 2 - Liste des délégués du Sidompe	37
Annexe 3 - Liste des membres du bureau	38
Annexe 4 - Evolution des apports de déchets ménagers par les collectivités adhérentes	39
Annexe 5 - Evolution des apports de déchets recyclables par les collectivités adhérentes	40
Annexe 6 - Liste des marchés conclus au cours de l'exercice 2018	41

LE SIDOMPE

Compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitements et ses performances environnementales. La rénovation en cours du centre de valorisation traduit cette volonté et vise à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles et à augmenter la production d'énergie.

De part ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux, des collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, d'organiser et de prendre en charge financièrement, le transport aller/retour en autocar des groupes de personnes (adultes et/ou enfants). Ces visites pédagogiques sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, les centres de loisirs, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices).

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Montfort l'Amaury depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Trésorerie Principale de Montfort l'Amaury
1 rue des Combattants
78490 MONTFORT-L AMAURY

2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique

2015

Prise en charge financière du transport pour les adhérents afin de favoriser les visites pédagogiques du centre de tri.

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2008

Ouverture du centre de tri

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation

1974

Ouverture de l'usine d'incinération

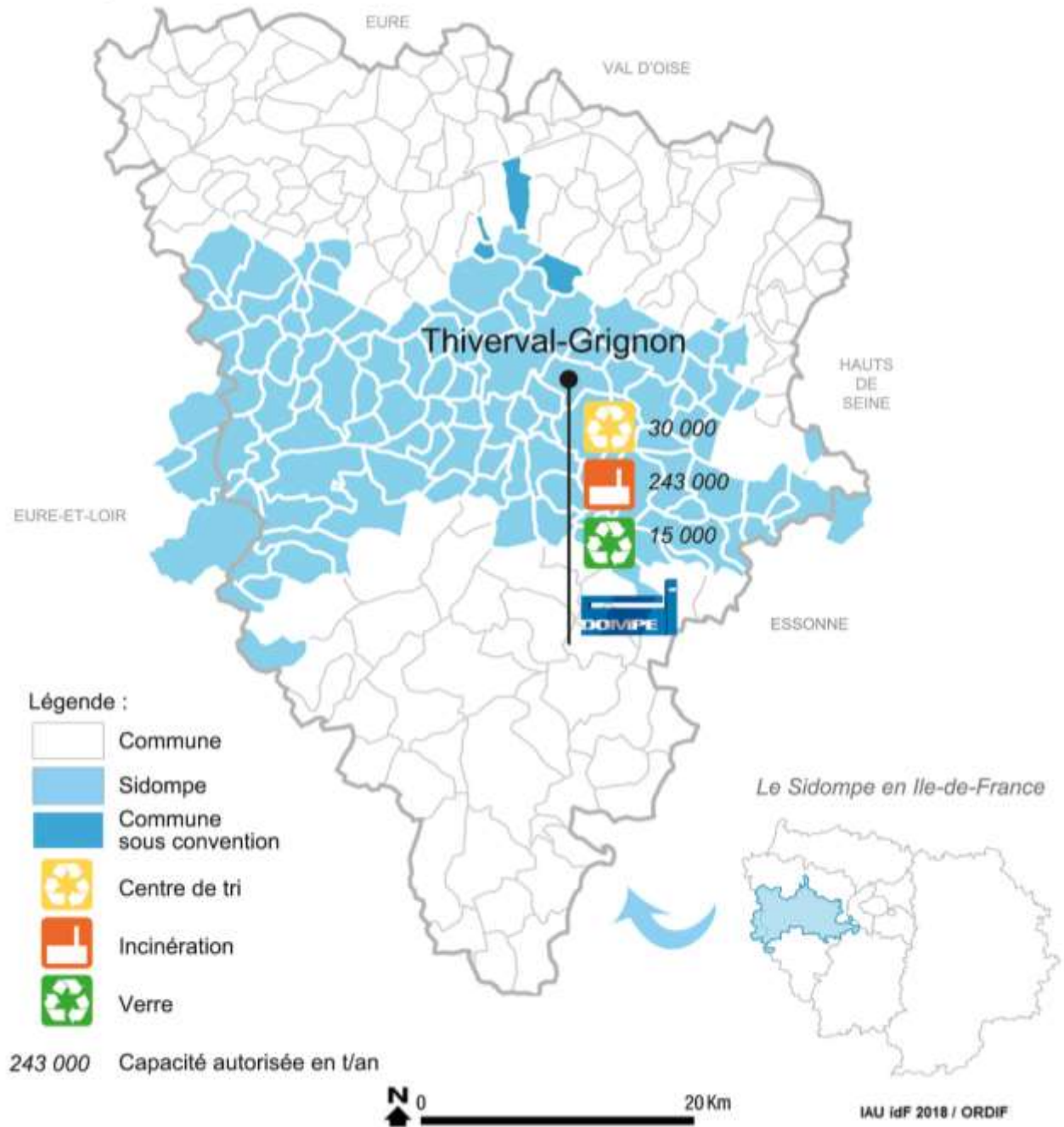
1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

Localisation et capacité des installations

Le Sidompe dans les Yvelines



Installations de traitement gérées par le SIDOMPE	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisations réalisées
Centre de valorisation des déchets	Sidompe	CNIM TG	Production d'électricité Production de chaleur pour réseau urbain Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri de collecte sélective	Sidompe	CNIM TG	Recyclage matière

Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 116 communes, regroupant 464 925 habitants (estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2018).

Parmi les 8 collectivités du territoire, 7 sont adhérentes pour 112 communes et 1 collectivité (Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE) a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

La nouvelle compostion du territoire du Sidompe a été actée par arrêté préfectoral du 23 juin 2016. Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quart de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

Caractéristiques du Sidompe

	Nombre de communes	% d'habitat collectif	Nombre de communes du Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE EN VIGUEUR AU 01.01.2018	Part de population / Sidompe
COLLECTIVITES ADHERENTES					
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	12	61 %	12	228 052	49 %
CA VERSAILLES GRAND PARC	19	65 %	14	99 030	21 %
SIEED	71	13 %	71	66 497	14 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	20	64 %	3	24 596	5 %
CC "CŒUR D'YVELINES"	31	23 %	7	22 882	5 %
CC DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	10	24 %	1	6 714	1%
CC GALLY-MAULDRE	11	9 %	4	11 349	2 %
COLLECTIVITES ADHERENTES		51%	112	459 120	99 %
COLLECTIVITES SOUS CONVENTION					
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	73		4	5 805	1 %
TOTAL					
SIDOMPE			116	464 925	100 %

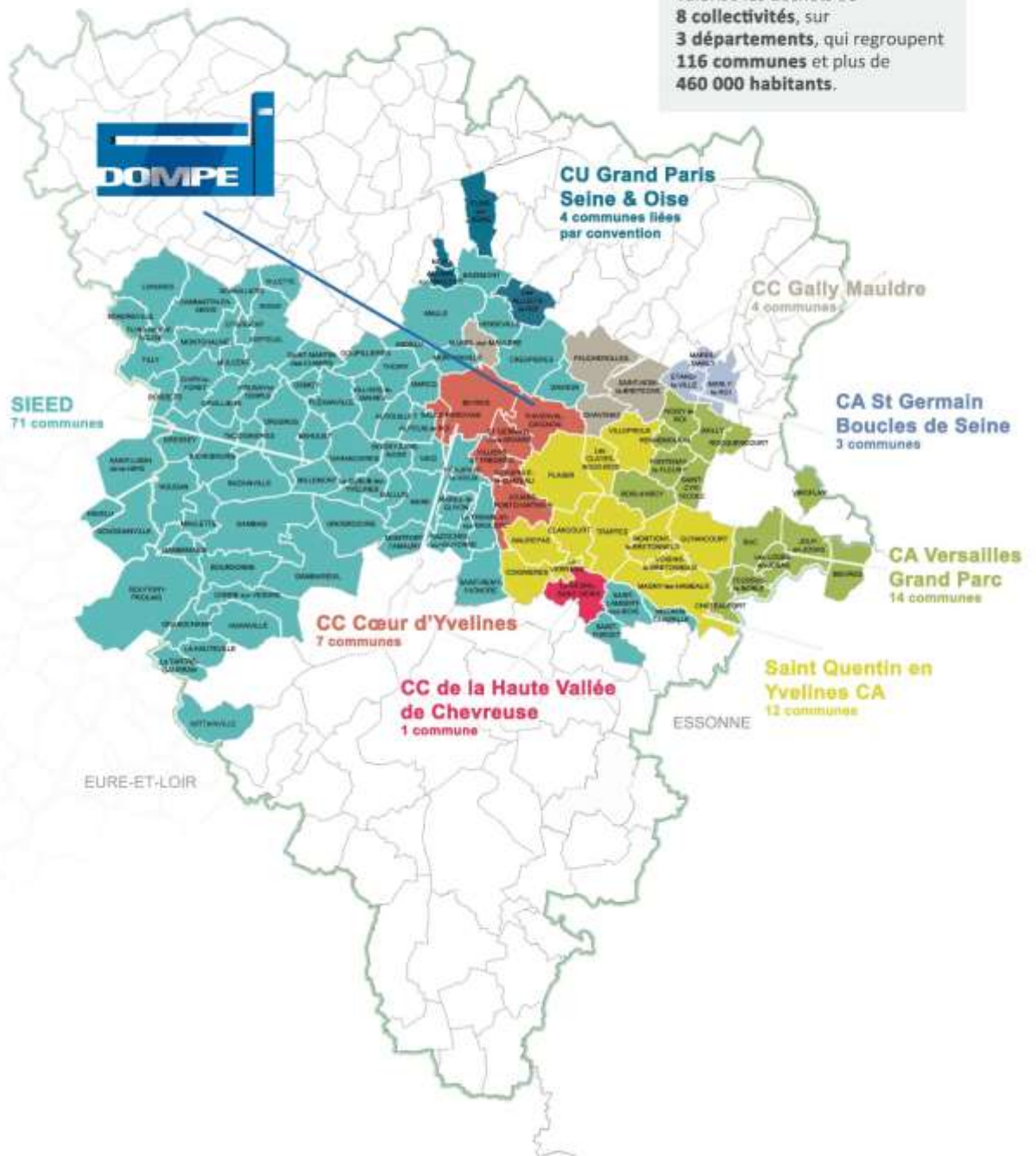
Répartition des compétences exercées

	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
Mode d'organisation													
COLLECTE													
TRAITEMENT													

Opérations assurées par le Sidompe Opérations assurées par l'EPCI de collecte

Quelques chiffres...

Pour sa mission de service public, le SIDOMPE traite et valorise les déchets de **8 collectivités**, sur **3 départements**, qui regroupent **116 communes** et plus de **460 000 habitants**.



Les organes de gestion

Les élus du SIDOMPE

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (112).

Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune (Annexe 2 – Liste des délégués).

Le bureau est composé d'1 Président, de 4 Vice-Présidents et de 10 Assesseurs (Annexe 3 – Liste des membres du bureau).



Le comité syndical vote les budgets et fixe les modalités de gestion du Sidompe. Il définit la politique du Syndicat et décide des investissements à réaliser. Il délibère sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités. Il élit parmi ses membres les **quinze membres de son Bureau**, ainsi que les membres de la **Commission d'Appel d'Offres**.

Les agents du SIDOMPE

Le SIDOMPE est composé de 3 agents :

- 1 Attachée principale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- 1 Rédactrice principale de 1^{ère} classe
- 1 Technicienne principale de 2^{ème} classe



Les évènements marquants de 2018



27 MARS

Le nouveau Groupe Turbo-Alternateur est installé.
 Plus performant en puissance et en rendement, il produit de l'électricité ou de la chaleur, en fonction des besoins, donnant lieu à une augmentation de la production électrique passant de 30 000 MWh à 80 000 MWh dès la fin de la mise en service industriel.



13 NOVEMBRE

Le marché de conception du circuit de visite dédié à la nouvelle UVE est attribué.
 Une exposition sera créée pour apporter au grand public la connaissance du fonctionnement et du rôle de l'unité de valorisation énergétique de Thiverval-Grignon.



7 DÉCEMBRE

Injection de l'électricité dans le réseau ENEDIS.
 La première synchronisation du GTA (groupe turbo alternateur) avec la L4 (nouvelle ligne) s'est déroulée avec succès permettant ainsi l'éligibilité au contrat d'obligation d'achat d'électricité avec EDF.



20 DECEMBRE

La barre des 8 000 visiteurs du centre de tri est franchie pour la deuxième année consécutive !
 La visite du centre du tri est un atout dans la prévention des déchets. Le Sidompe prend en charge le transport des visiteurs aller/retour pour que tous les citoyens de ses collectivités puissent constater le résultat de leurs efforts de tri.

La Vie du Syndicat

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Les comptes rendus des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

5 MARS 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT

TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES REFIOM ATTRIBUTION DU MARCHE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 :

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

- BILAN DE L'ANNEE 2017
- LES FINANCES
- LES INVESTISSEMENTS
- ETAT DE LA DETTE
- EVOLUTION DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES....

4 AVRIL 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2018

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT
- ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2016
- ECO-FOLIO : PRESENTATION 2016
- ECO-MOBILIER : PRESENTATION 2016
- REPRENEURS – BAREME F

ADMINISTRATION GENERALE :

- RESOP : SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE CESSION DE CHALEUR
- ENEDIS : CONVENTION DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION HTA (HAUTE TENSION)
- SQY : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LA REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION

SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER AVEC ECO MOBILIER

FINANCES

- COMPTE DE GESTION 2017
- COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017
- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017
- REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES
- BUDGET PRIMITIF 2018
- TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
- TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

QUESTIONS DIVERSES

4 DECEMBRE 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2018

INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- DECISIONS DU PRESIDENT
- SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LE MOBILIER USAGÉ 2018 AVEC ECO-MOBILIER

RESSOURCES HUMAINES

- ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU C.I.G
- CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES
- CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU C.I.G

FINANCES

- INDEMNITE DE CONSEIL ACCORDEE AU RECEVEUR DU SYNDICAT
- EXERCICE BUDGETAIRE 2018 / PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
- CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DU SIDOMPE A LA STATION D'EPURATION DU VAL DES EGLANTIERS DE SQY CA (SAINT QUENTIN EN YVELINES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION)
- CONVENTION D'APPORT DES DECHETS MENAGERS ET AUTRES DECHETS ASSIMILES A L'UVE DE THIVERVAL-GRIGNON POUR LES NON ADHERENTS

MARCHES PUBLICS

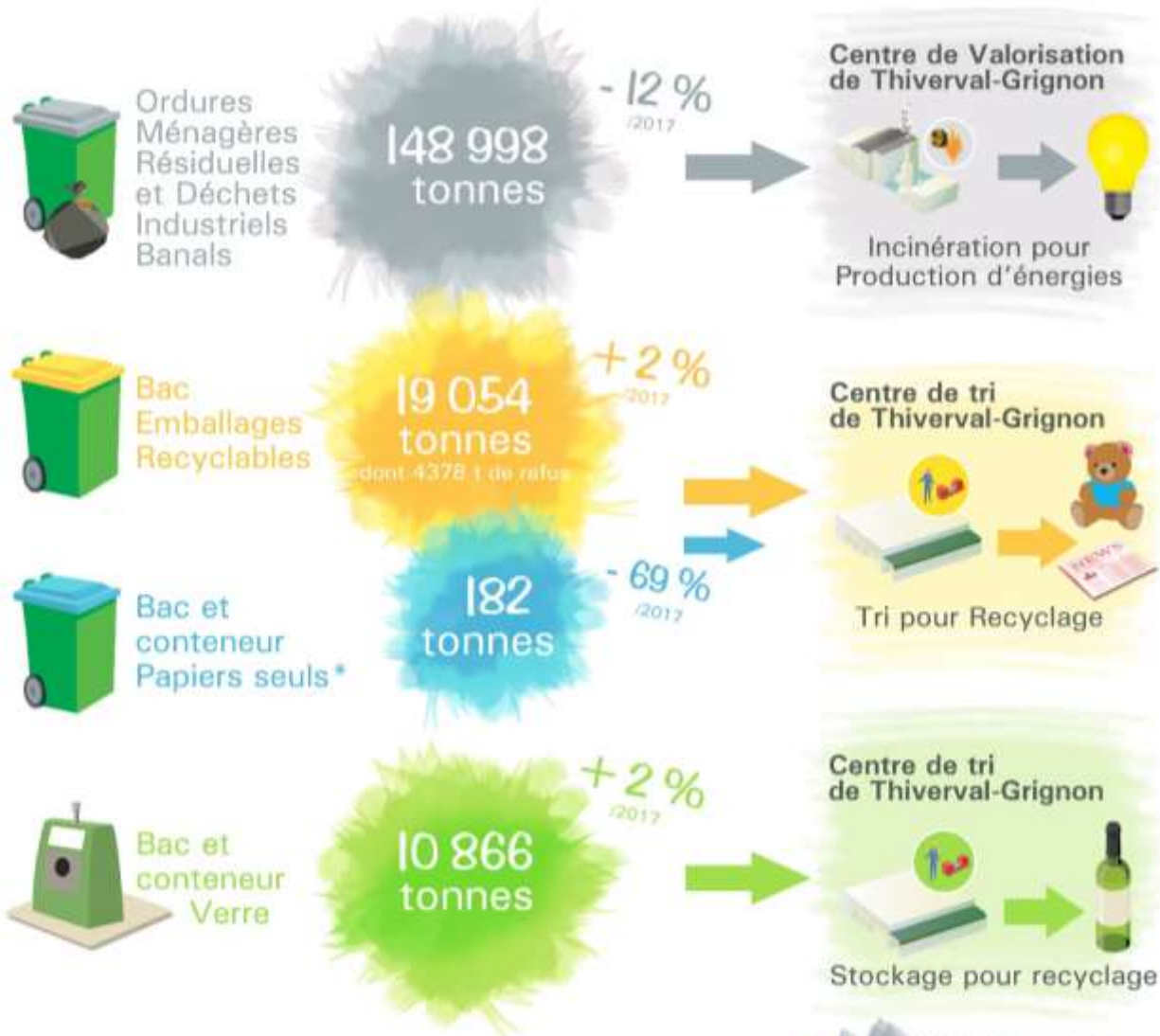
MARCHE DE CONCEPTION REALISATION EXPLOITATION MAINTENANCE (CREM) RELATIF A L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON AVENANT N°2

MARCHE D'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DE THIVERVAL-GRIGNON AVENANT N°4

QUESTIONS DIVERSES...

Les déchets pris en charge par le Sidompe

Qu'ils proviennent d'entreprises, de collectivités adhérentes ou de collectivités non adhérentes, le Sidompe reçoit des déchets et les dirige vers ses unités de traitement :



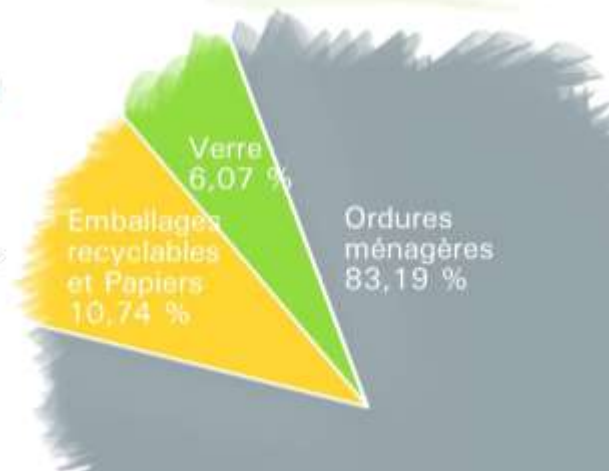
Le Sidompe possède 2 centres à Thiverval-Grignon

Un **centre de valorisation** pour les déchets ménagers et assimilés (valorisation par incinération),

Un **centre de tri** pour les emballages ménagers recyclables.

L'exploitation de ces 2 centres certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001 a été confiée depuis juillet 2008 à une entreprise privée (CNIM TG) pour une durée de 12 ans.

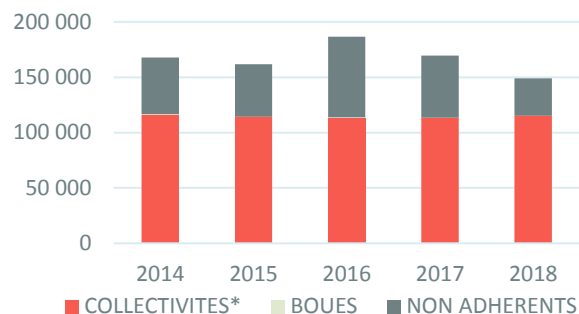
* L'harmonisation des modes de collecte tend à supprimer la collecte des papiers seuls pour les incorporer au bac des emballages recyclables. Ils sont traités séparément au centre de tri. Ce flux disparaît au T3 2018.



LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS

Tonnages de déchets traités au centre de valorisation

	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2014	116 007	522	51 247	167 776
2015	114 346	68	47 247	161 661
2016	113 425	401	72 748	186 574
2017	113 522	76	55 825	169 423
2018**	115 189	0	33 809	148 998

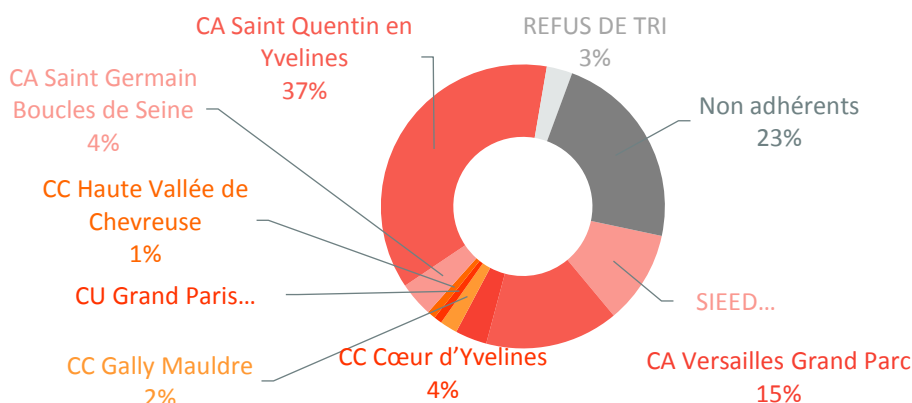


* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

** Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Le tonnage de déchets incinérés estimés à 170 000 tonnes n'a pas été atteint. Les travaux d'optimisation du centre de valorisation ont contraint l'exploitant à limiter les apports des non-adhérents notamment depuis l'arrêt du four n°2. On note également une stagnation des quantités d'ordures ménagères apportées par les collectivités adhérentes.

Tonnages entrants par collectivité (Tableau des apports par collectivité - Annexes 4)



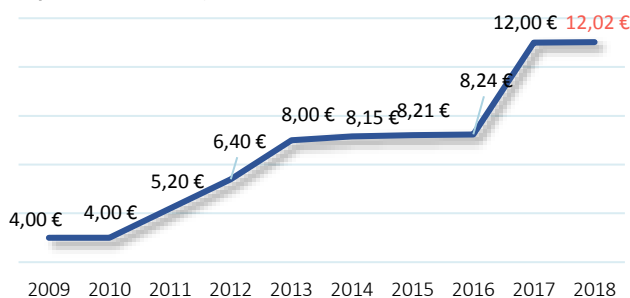
Les tarifs d'incinération

Collectivités adhérentes au SIDOMPE : 69,90 € HT / TONNE (65,90 € en 2017)

Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers : 73,80 € HT / TONNE (69,60 € en 2017)

La TGAP (taxe applicable aux activités polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis près de 10 ans.



Valoriser les déchets résiduels

Le Centre de Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

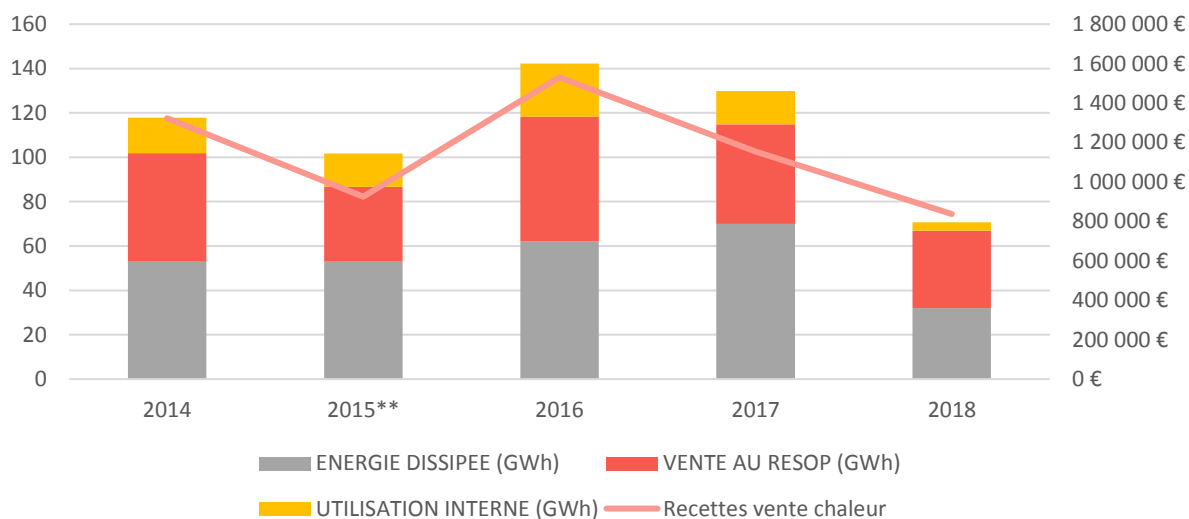
Produire du chauffage urbain

La chaleur générée par la combustion des déchets alimente un réseau d'eau chaude qui est utilisée comme chauffage.

Une partie de la chaleur est utilisée **en interne**, et le reste est **vendu au RESOP**, un réseau de chaleur urbain qui dessert en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments de la ville de Plaisir (équivalents à **4500 logements**) depuis 30 ans.



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)	ENERGIE DISSIPEE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR (€)
2014 118	53	16	49	48,845	27,07 €	1 322 234,15 €
2015* 102	53	15	34	33,705	27,43 €	924 528,15 €
2016 142	62	24	56	56,241	27,21 €	1 530 631,10 €
2017 130	70	15	45	44,881	25,72 €	1 154 382,00 €
2018* 71	32	4	35	34,878	24,00 €	837 072,00 €



* Suite au sinistre intervenu au Centre de Valorisation début 2015, il y a eu très peu de production d'énergie de février à mai, aucune production en mars et avril, avec un retour à la normal au mois de juin 2015.

** Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Générer de l'électricité



La chaleur générée permet de produire de l'électricité grâce à un turboalternateur.

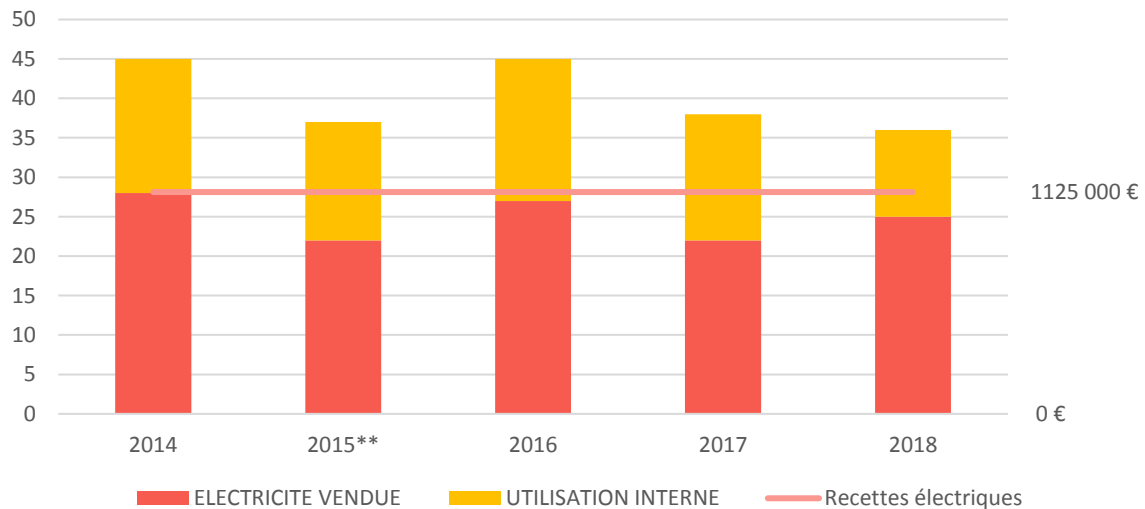
En 2018, 31 % de cette électricité sont utilisés en interne.

Les 69 % d'électricité restants sont revendus à un fournisseur d'énergie.

PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2014	45	28	17
2015*	37	22	15
2016	45	27	18
2017	38	22	16
2018**	36	25	11

Depuis le 1^{er} juillet 2008, CNIM TG exploitant du CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE dont le montant prévu, dans le cadre du marché d'exploitation, est de **1 125 000 €/an**, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.

PRODUCTION D'ELECTRICITE en GWh



* Suite au sinistre intervenu au Centre de Valorisation début 2015, il y a eu très peu de production d'énergie de février à mai, aucune production en mars et avril, avec un retour à la normal au mois de juin 2015.

** Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Valoriser les matériaux issus de l'incinération

**Le Sidompe s'emploie à réduire l'enfouissement des déchets en favorisant le recyclage.
 Près de 98 % du poids total des déchets traités par le Sidompe sont valorisés.**

Tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	MACHEFERS				REFIOM
	Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
2014	29 695,74 T	284,24 T	263,62 T	2 385,62 T	4 698,64 T
2015	28 313,06 T	746,36 T	282,14 T	2 074,60 T	4 082,26 T
2016	33 188,78 T	750,38 T	382,82 T	2 448,30 T	4 688,30 T
2017	30 298,04 T	302 T	295 T	2 898 T	4 308,79 T
2018	26 705,30 T	195 T	117 T	2 368 T	3 404,18 T

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques... Ils représentent 18 % du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille	Mâchefers	Acier & Aluminium
2 368 T	26 705,30 T	Acier : 194,62 T Aluminium : 117,02 T
Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur. La recette de 129 408,66 € est entièrement reversée aux collectivités.	Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes grâce à la maturation.	L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont récupérés et transportés chez nos repreneurs pour être recyclés. Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément au marché public.
<i>La ferraille est rachetée par la société SUEZ.</i>	<i>Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.</i>	<i>L'acier est racheté par la société SUEZ et l'aluminium par la société CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77).</i>
Recyclage	Utilisation en sous-couche routière	Recyclage

Éliminer les REFIOM



Les Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs). Ils représentent 2,28 % du tonnage des ordures ménagères incinérées. Ils sont évacués par SITA FD et éliminés au CET de VILLEPARISIS (77).

Travaux d'optimisation du Centre de Valorisation



Production électrique

Les deux lignes d'incinération les plus anciennes ont été remplacées par une nouvelle ligne d'incinération plus performante.

Le nouveau four-chaudière, mis en service en avril, produit de la chaleur qui est convertie en vapeur afin d'alimenter le nouveau Groupe-Turbo-Alternateur.

Depuis sa mise en service industriel, le 7 décembre, la production électrique passe à 80 000 MWh.

Le rendement énergétique atteint ainsi en fin d'année le seuil « R1 » (Recovery One), propulsant ainsi l'ancien « Centre de Valorisation » en une véritable « Unité de Valorisation Énergétique » (UVE).



Optimisation des coûts

L'amélioration des performances énergétiques permet d'obtenir, d'une part, une baisse substantielle de la TGAP pour les collectivités, et d'autre part, l'augmentation significative des recettes liées à la vente de l'électricité.

Depuis le 7 décembre, le rendement énergétique de l'usine correspond au critère « R1 », qui permet de réduire le montant de la TGAP pour chaque tonne de déchets incinérée.

Une seconde réfaction est attendue grâce à l'amélioration du traitement des fumées, dont les émissions d'oxydes d'azote seront inférieures à 80 mg/Nm³.

La TGAP passera de 12 €/tonne à 6 € puis à 3 €/tonne mi 2019.

Le nouveau contrat EDF avec obligation d'achat devrait permettre de presque quadrupler les recettes liées à la revente électrique ! La recette issue de la vente de l'électricité attendue est estimée à 4 Millions € par an à compter de 2020 (contre 1 125 000 € en 2018).



Réseau de chauffage urbain

La valorisation énergétique des déchets est un mode de chauffage écologique et économique qui permet de chauffer l'équivalent de 4 500 logements à Plaisir.

La cogénération de la nouvelle turbine permet à la chaleur d'incinération produite d'être orientée soit vers la production d'eau chaude du réseau de chaleur, soit vers la production d'électricité, en fonction des besoins. Les pertes de chaleur sont ainsi en grande partie supprimées.

En partenariat avec le Sidompe, une extension du réseau de chaleur est programmée par la ville de Plaisir et le RESOP.



Traitement des fumées

Les deux lignes d'incinération les plus anciennes sont remplacées par une nouvelle ligne d'incinération plus performante avec un système de traitement des fumées par voie sèche.

Les nouvelles technologies mises en œuvre économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs.

Elles garantissent une minimisation pérenne des rejets de polluants très en-deçà des seuils réglementaires à venir.

La ligne n°3, plus récente puisqu'elle date de 1994, est conservée : son système de traitement de fumées est modifié pour passer en voie sèche courant 2019.

A la fin des travaux, le panache de vapeur d'eau en sortie de cheminée aura disparu grâce au nouveau traitement des fumées par voie sèche.



Hall, fosse et nouveaux locaux

Cette modernisation est mise à profit pour améliorer la capacité de réception des déchets et rénover les bâtiments administratifs et la salle de contrôle.

Le nouveau hall de déchargement de 1 830m² et la deuxième fosse de 3 600m³ ont été réceptionnés en octobre, améliorant les capacités d'accueil.

Les deux nouveaux ponts bascules ont été mis en service en juillet. La voirie est en cours de création et le sens de circulation des poids-lourds a été inversé pour faciliter les manœuvres et respecter les règles de la CRAM.

La réfection des locaux administratifs s'est achevée en juin. Modernes et spacieux, situés au centre de l'installation, les nouveaux bureaux et la salle de contrôle sont à présent utilisés par le personnel de la CNIM.



Nouveau circuit de visite

En complément du circuit de visite du centre de tri, une nouvelle exposition sera consacrée à l'unité de valorisation énergétique.

Il comprendra trois volets :

- un hall d'exposition ludique et interactif pour comprendre le fonctionnement et le rôle de l'usine,
- une passerelle et un belvédère offrant une vue d'ensemble des installations,
- une visite au cœur des bâtiments techniques.

Montant des travaux

Le 13 octobre 2016, le Sidompe a notifié le marché de travaux pour la Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance d'Optimisation du Centre de Valorisation des Déchets au groupement CNIM / Urbaine de Travaux / Architrav.

TRAVAUX :

PHASE 1 + PHASE 2 = **73 956 574,00 € HT**

EXPLOITATION MAINTENANCE

PHASE 3 pour 186000 T/an* x 10 ans
 P1 à P4 x 10 ans* = 80 488 630,00 € HT
 P5 recettes électriques garanties x 10 ans hors Intéressement à déduire = - 40 651 990,00 € HT
 Sous-TOTAL PHASE 3 hors Intéressement sur 10 ans = **39 836 640,00 € HT**

CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION, MAINTENANCE (valeur avril 2016) = 113 793 214,00 € HT

**Valeur non contractuelle donnée à titre indicatif*

1 FEVRIER 2018



5 MARS 2018



15 MAI 2018



27 SEPTEMBRE 2018



LE CENTRE DE TRI

Les capacités du centre tri

Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :

- 27 000 tonnes de déchets recyclables secs
- 15 000 tonnes de verre
- 3 000 tonnes de déchets d'emballages non ménagers

Les tonnages entrants au centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2014	1 216,42	1 591,70	16 923,60	19 731,72	10 559,44	30 291,16
2015	975,86	1 218,02	17 402,71	19 596,59	10 700,94	30 297,53
2016	804,36	1 183,06	17 479,40	19 466,82	10 596,68	30 063,50
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46

Le total des tonnages entrants de l'année 2018 est de **30 101,46 tonnes**, un résultat **quasiment identique** à celui des années précédentes.

Bonne nouvelle, suite à la demande d'harmonisation des collectes faites par le SIDOMPE à tous les EPCI de collecte pour qu'ils adoptent un même et unique mode de collecte, à savoir le bi-flux (multi-matériaux en bac), toutes les collectivités sont collectées en bi-Flux (multi-matériaux en bac).

Les tarifs

A compter du 1 ^{er} avril 2018	Collectivités adhérentes	Collectivités non-adhérentes
Multi-matériaux	144,00 €	155,00 €
Papiers seuls	70,00 €	80,00 €
Emballages seuls	215,00 €	245,00 €
Verres	9,00 €	10,00 €

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2018, **149 caractérisations** ont été effectuées :

- **113 caractérisations** demandées par CITEO dans le cadre du CAP barème F,
- **36 caractérisations supplémentaires** demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective.

Les matériaux sortants du centre de tri

Sur les 30 101,46 tonnes réceptionnées au centre de tri, 25 524 ,50 tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages en 2018, les 4 378,32 tonnes de refus de tri ont été valorisées par incinération au CVD.

	REPRENEURS	2014	2015	2016	2017	2018
VERRE	SAINT GOBAIN	10 380,36	10 555,70	10 555,54	10 654,48	10 550,46
CARTONS	CDIF	4 276,18	4 313,58	4 783,55	4 922,70	5 333,17
TETRA	CDIF	234,04	236,84	210,60	189,74	216,94
ALUMINIUM	CORNEC SA	30,16	29,06	27,42	27,16	28,52
ACIER	SIREC	462,70	448,47	480,14	441,58	417,32
PAPIERS	NORSKE SKOG	6 342,45	5 959,46	5 607,87	5 323,00	4 923,30
PET CLAIR	PAPREC	951,54	981,70	1 018 ,18	997,23	984,78
PET FONCE	PAPREC	311,68	335,48	352,50	325,06	357,52
PEHD	PAPREC	530,22	508,64	492,64	421,50	530,68
GDM	GDE et 3VR	1 645,21	1 891,51	2 067,20	1 924,34	2 181,81
REFUS DE TRI	Valorisation énergétique	4 277,06	4 238,20	3983,40	4 153,70	4 378,32
TOTAL		29 441,60	29 498,64	29 579,05	29 380,49	29 902,82*

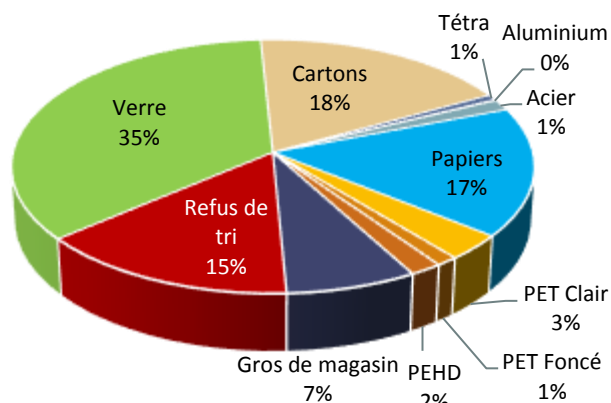
*L'écart de 198,64 tonnes entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année sur le centre de tri, avec sur la fin de l'année 2018, des problèmes d'enlèvements de matériaux, notamment pour le verre.

Les tonnages des matériaux sortant du centre de tri sont à peu **près identiques à ceux de l'année 2017**, pour le TETRA, l'acier, l'aluminium, le PET Clair et Foncé. Pour le carton, on observe toujours une augmentation des apports de cartons recyclés (+400T), alors que le papier recyclé est toujours en diminution et ce depuis plusieurs années (-400T).

Le **PEHD a connu une forte augmentation**, avec 530T recyclées contre 421T en 2017.

Les **tonnages de verre restent très stables** et le gisement est de bonne qualité. Nous avons eu un stock important sur notre site en fin d'année 2018, dû à un problème d'évacuation pendant les vacances de décembre, celui-ci a été résorbé à la mi-janvier 2019, ce qui a entraîné une baisse de 100T d'évacuation sur l'année 2018, par rapport à 2017.

Les **gros de magasins (GDM)** concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères de prescriptions techniques minimales. Leur évacuation a été compliquée tout au long de l'année 2018, notamment en raison à la fermeture du marché chinois. Notre exploitant CNIM TG est chargé de leur revente, conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. **Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.**



Que faire avec 1000 kg de ...

VERRE	962 kg de verre recyclé
CARTONS	825 kg de carton recyclé
TETRA	667 kg de fibres recyclées
ACIER	860 kg d'acier recyclé
PET CLAIR	725 kg de PET recyclé
PEHD	679 kg de PET recyclé

Trier pour recycler



LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

L'insertion professionnelle

Dans le cadre du marché public d'exploitation du centre tri, les élus du Sidompe ont choisi de s'engager dans une démarche en faveur de l'insertion professionnelle.

Une filiale dédiée, CNIM Insertion, a été créée à cet effet en 2008. Elle embauche et aide dans leurs démarches socio-professionnelles 34 ETP (Equivalent temps plein) et est certifiée Référentiel Qualité AFAQ EI/ETI depuis 2013.

L'objectif est de fournir des revenus réguliers et de redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique. Travailler dans le centre de tri est un tremplin **vers la reprise d'un emploi** durable dans d'autres entreprises ou vers la poursuite d'une formation qualifiante pour ces salariés en grande difficulté.

En 2018, 60 % des employés qui ont quitté le centre de tri ont retrouvé un emploi (5 personnes) ou une formation qualifiante (4 personnes).

En 2018, 50 salariés en insertion ont travaillé au centre de tri, dont **21 recrutés en 2018** :

- **34 %** de femmes,
- **25 %** de séniors,
- **30 %** de D.E. longue durée,
- **6 %** de travailleurs handicapés,
- **62 %** issus de « Quartier Prioritaire de la Ville ».

Les visites du centre de tri



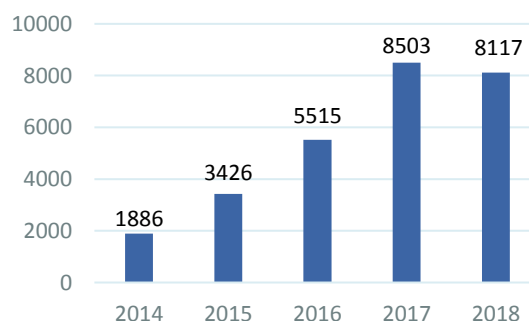
Le parcours pédagogique « La Grande Aventure du Recyclage » ouvert depuis mai 2014 a beaucoup de succès auprès des visiteurs. Il permet d'appréhender le monde des déchets de manière ludique et donne une toute autre vision de la collecte sélective, avec le devenir des emballages. Les visites sont animées par notre exploitant, CNIM TG.

Réservation en ligne
www.sidompe.fr

Au cours de l'année 2018, **8 117 personnes ont découvert le centre de tri lors de 185 visites**. Les visiteurs proviennent essentiellement de groupes scolaires, mais on compte aussi des élus, des collectivités, des associations, des particuliers, des bailleurs sociaux, des étudiants, et quelques centres de loisirs ...

En septembre 2018, un courriel d'information concernant les visites a été envoyé à tous les établissements scolaires du territoire qui n'étaient pas encore venus visiter le centre de tri.

Nombre de visiteurs



Le transport en car



Depuis septembre 2015, le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions).

En 2018, 136 transports en car ont été pris en charge pour 6 415 personnes (150 pour 6 943 personnes en 2017).

La remise d'objets recyclés

Pour promouvoir le recyclage, quoi de mieux que des exemples d'objets fabriqués à partir de matériaux recyclés ?

Plus de 7 200 visiteurs* ont reçu un sac contenant des objets recyclés à la fin de leur visite !

* distribution uniquement aux habitants du Sidompe.



Le prêt de matériel

Le SIDOMPE met à la disposition de ses collectivités des outils de sensibilisation au tri et au recyclage des déchets.

Nous prêtons gratuitement aux acteurs du territoire (mairies, écoles, associations, centre de loisirs, médiathèques...) des outils et des affiches qui peuvent être utilisés dans le cadre d'actions menées lors d'exposition, d'événements ou d'animations afin d'informer sur les bons gestes de tri et sur la Grande Aventure du Recyclage.



Pour une réservation, envoyez votre demande à info@sidompe.fr

Une plaquette des consignes de tri à jour est à la disposition du public.

Le site internet



Le SIDOMPE propose un site internet qui offre la possibilité de découvrir les coulisses du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique.

www.sidompe.fr

Des services en ligne sont développés :

- Reportages photos des travaux du Centre de valorisation des déchets,
- Réservation des visites du centre de tri et du transport en car (si les conditions sont réunies),
- Test de ses connaissances du tri grâce à un QUIZ interactif,
- Films pour suivre le parcours d'un déchet, du bac de tri à son recyclage,
- Animations pour découvrir le fonctionnement de nos installations ...

Sur l'Espace collectivités, un accès privé permet aux collectivités adhérentes de visualiser leurs données personnalisées en ligne. Les élus, y retrouvent leurs convocations, les comptes rendus des comités syndicaux et les rapports annuels.

LES SOUTIENS FINANCIERS

Au Sidompe, presque tous les soutiens financiers des Eco-Organismes ainsi que les recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

Vente des matériaux recyclables

La reprise des matériaux représente une recette de 1 731 742,99 € en 2018. (2017 : 1 974 323,43 €)

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



Evolution des prix de reprise entre les différents matériaux :

Centre de tri	2014	2015	2016	2017	2018
Verre	174 805,27	244 757,57	246 049,64	250 380,28	252 894,53
Cartons	337 655,32	412 437,24	513 347,20	577 935,31	294 899,78
TETRA					1 518,58
Acier*	225 506,17	171 770,41**	119 034,58	171 576,65	185 840,02
Aluminium	18 701,78	13 425,96	17 780,62	22 239,21	21 538,25
Plastique	521 478,00	471 563,40	432 755,82	256 402,37	487 584,06
Papiers	550 936,17	514 278,38	565 671,54	551 256,99	440 021,97
GDM	87 382,35	113 546,17	145 837,44	144 532,62	47 445,80
Total (en €)	1 916 475,06	1 922 988,41	2 040 476,84	1 974 323,43	1 731 742,99

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

** ce prix comprend 18 608,72 € d'indemnités d'assurances suite au sinistre.

L'année 2018 a été très compliquée pour la reprise des matériaux, notamment à cause de la fermeture du marché chinois, qui a engendré une baisse importante des prix de reprise du carton et des GDM. Pour le plastique, le nouveau contrat signé avec le Barème F au 1^{er} janvier 2018, a été très favorable au SIDOMPE, avec une nette augmentation des prix de reprise du Pet Clair et du PEHD alors que le prix du Pet foncé stagne. Les prix de reprise de l'acier et de l'aluminium ont fluctué très légèrement. Le prix de reprise du papier a été augmenté lors de la signature du nouveau contrat, mais étant donné que les tonnages baissent constamment, cela entraîne des recettes moindres.

Soutiens du papier



Un nouveau contrat « Papiers-Graphiques 2018-2022 » a été signé avec CITEO au 1^{er} janvier 2018.

Suite à la fusion d'Eco-Folio et d'Eco-Emballages et au nouveau contrat signé au 1^{er} janvier 2018, CITEO a pris beaucoup de retard dans le traitement de certains dossiers. Nous n'avons donc pas encore eu les informations du soutien de l'année 2017. De plus, les données de l'année 2018, seront déclarées en fin d'année 2019.

Pour information, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des soutiens perçus de 2012 à 2016.

Historique

	2012	2013	2014	2015	2016
<i>TONNAGES PAPIERS</i>	5 665,95 T	6 064,80 T	6 342,45 T	5 990,75 T	5 718,43 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE	198 985,72 €	216 634,66 €	226 755,27 €	217 356,71 €	211 762,84 €
<i>TONNAGES GDM</i>		1 928,55 T	1 644,71 T	1 891,52 T	2 067,20 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE GDM		24 110,72€	20 580,62 €	23 759,14 €	26 185,64 €
SOUTIENS A LA VALORISATION	219 228,82 €	191 848,34 €	142 439,05 €	39 390,96 €	34 216,26 €
INDEMNITE**				104 225,04 €	
TOTAL	418 214,54 €	432 593,72 €	389 774,94 €	384 731,85 €	272 164,74 €
SOUTIENS MOYEN A LA TONNE (sans GDM)	73,81 €	67,35 €	58,21 €	60,25 €	43,02 €

Le soutien à la valorisation est en diminution, car nous n'avons pas atteint une performance énergétique supérieure à 0,6 pour le centre de valorisation. Nous atteindrons à nouveau cette performance lorsque les travaux d'optimisation du centre de valorisation seront terminés.

** En février 2015, un incendie a entraîné l'arrêt complet de l'usine de valorisation et engendré une perte du soutien à la valorisation d'Eco-Folio. Pour régler ce préjudice, un protocole d'accord a été signé avec notre exploitant CNIM TG, afin qu'une indemnisation complémentaire soit reversée, évitant ainsi toute perte financière pour nos collectivités.

Soutiens des emballages recyclables



Un nouveau contrat « CAP 2022 : Emballages ménagers - barème F 2018-2022 » a été signé avec CITEO au 1^{er} janvier 2018.

Calcul des soutiens financiers

Les soutiens se décomposent ainsi :

- **Soutien au service de la Collecte Sélective (Scs = Tus + Taa) :**
 tarif unitaire pour le service de collecte sélective (Tus)
 tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa)
 - **Soutien à l'Action de Sensibilisation (Sas = Tsc + Tsa) :**
 sensibilisation par la communication (Tsc)
 sensibilisation par l'action (Tsa)
 - **Soutien Autres Valorisations (Sav = Tum + Tce + Tesc) :**
 tarif unitaire pour les métaux hors collecte sélective (Tum)
 tarif pour les déchets d'emballages sans consignes (Tesc)
 tarif pour la conversion énergétique (Tce)
- Sur le soutien au service de la collecte sélective (Scs) et sur le soutien à l'action de sensibilisation (Sas), on ajoute un Soutien à la Performance de Recyclage qui varie en fonction des tonnages de matériaux repris.
- Les données CITEO (Emballages) ne prennent pas en compte l'année 2018. En effet, toutes les données 2018 ne seront connues qu'à la fin de l'année 2019, au moment du liquidatif.

Soutiens à la valorisation matière et énergétique

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Soutiens versés aux collectivités en €**	2 643 931,86	2 683 248,62	2 821 449,39	2 774 505,87	2 795 966,78	2 827 860,34	2 727 892,94
Soutien valorisation énergétique conservé par le SIDOMPE en €*	329 947,65	321 362,03	318 581,37	352 492,61	304 961,81	300 243,13	312 134,45

* Correspondant à 50 % du montant total de la valorisation énergétique.

** Y compris le soutien Taa incorporé dans l'enveloppe financière servant à soutenir les actions de communication depuis 2011.

Soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication

- **Le soutien à la sensibilisation par l'action (Tsa)** représente un montant de **136 443,66 €** (y compris le soutien à la performance), qui a servi à soutenir les **47 ambassadeurs du tri** déclarés à CITEO sur le territoire du SIDOMPE.

- **Le soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** représente **2,48 € de soutien par tonne** envoyée chez nos repreneurs (excepté les JRM et les GDM), soit un montant de **47 491,96 €** (y compris le soutien à la performance).

Depuis 2011, chaque année, une enveloppe financière (composée du **soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** et du **soutien à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa)**), permet d'aider les collectivités à mettre en place des **actions de communication**. Pour l'année 2017, il a été reversé **70 329,44 €** aux collectivités. Le SIDOMPE a utilisé **23 544,20 €** afin d'améliorer le geste de tri des habitants du territoire et de leur faire découvrir l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage ».

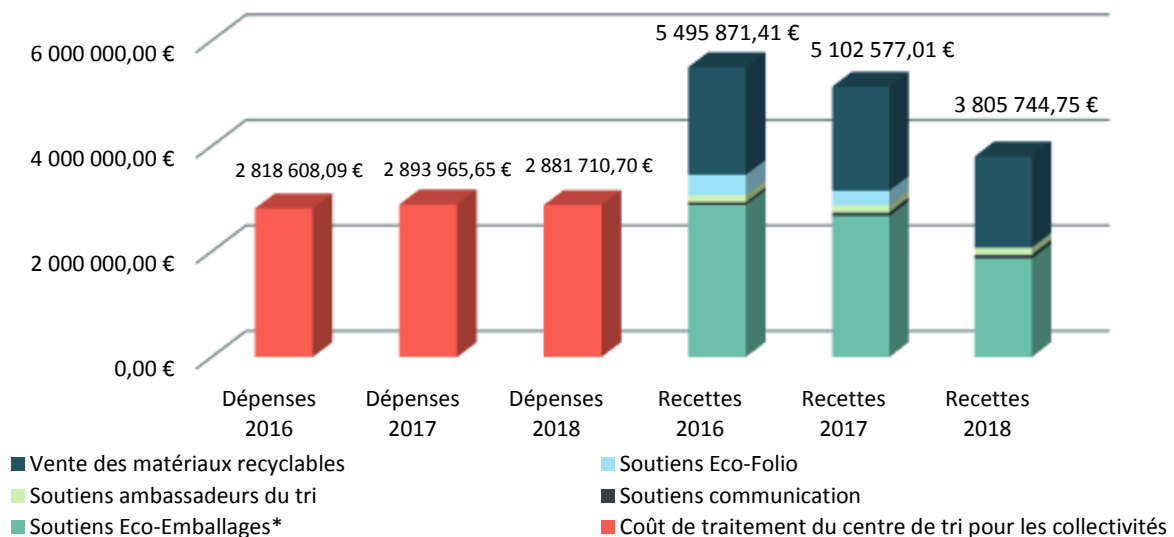
Bénéfices financiers

En 2018, les collectivités du Sidompe ont perçu 3 805 744,75 € de recettes, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de 2 881 710,70 €.

	2018		
	30 101,46 tonnes emballages 464 925 habitants		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
Coût du tri pour les collectivités	2 881 710,70 €	95,73 €	6,20 €
	€ HT	€HT /tonne	€HT / habitant
Soutiens CITEO (Emballages) (n-1) *	1 867 228,66 €	62,03 €	4,02 €
Soutiens communication (n-1)	70 329,44 €	2,34 €	0,15 €
Soutiens ambassadeurs du tri (n-1)	136 443,66 €	4,53 €	0,29 €
Soutiens CITEO (Papiers) (n-1)	☒ non perçus en 2018		
Vente des matériaux recyclables (n)	1 731 742,99 €	57,53 €	3,72 €
Recettes du tri reversées aux collectivités	3 805 744,75 €	126,43 €	8,19 €
	2018 (sans les soutiens papiers)		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
	924 034,05 €	30,70 €	1,99 €

LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF RAPPORTE AUX COLLECTIVITES :

* Emballages : versements acomptes 2018 (n), et liquidatif 2017 (n-1)



Soutiens du mobilier



Eco-Mobilier est l'Eco-organisme des Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA).

Contrat 2014-2017

Grâce aux 7 nouvelles bennes implantées l'année dernière, le tonnage de DEA collecté séparément a augmenté et la part de DEA estimée dans les autres flux a diminué. Les soutiens financiers versés aux collectivités ont ainsi augmenté, même si le total de DEA global estimé est en baisse :

	2014 Versés en 2015	2015 Versés en 2016	2016 Versés en 2017	2017 Versés en 2018
DEA collectés en mélange (<i>encombrants en porte-à-porte, bennes TV, Bois et Ferrailles des déchèteries</i>)				
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	1 396,65 T	2 365,81 T	2 352,99 T	997,99 T
Tonnages de DEA estimés PAP	2 425,27 T	4 699,55 T	5 044,62 T	4 943,47 T
DEA collectés en benne Eco-mobilier				
Tonnages de DEA séparés	71,14 T	440,34 T	1 022,49 T	1 813,80 T
COMMUNICATION				
Soutiens communication	0 €	2 364 €	8 145,75 €	5 065 € *
TOTAL				
Tonnages de DEA collectés	3 893,06 T	7 505,70 T	8 420,10 T	7 755,26 T
Soutiens financiers versés par Eco-Mobilier	119 568,48 €	207 213,28 €	218 177,33 €	221 691,59 €

* Le Sidompe a bénéficié de 3 145 € pour la communication réalisée lors des visites.

Contrat 2018

Eco-Mobilier prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national. Les soutiens sont répartis comme suit :

- *Soutien forfaitaire* pour les déchèteries avec *collecte séparée* des DEA (2 500 € / an) ;
- *Soutien forfaitaire* pour les déchèteries avec *collecte non-séparée* des DEA (1 250 € / an) ;
- *Soutiens variables* relatifs à la *collecte séparée* des DEA proportionnels à la quantité de DEA (20 €/tonne DEA collectée) ;
- *Soutiens variables* relatifs à la *collecte non séparée*, proportionnels à la quantité de DEA estimée dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant) (montant variable en fonction de la provenance et du mode de traitement) ;
- *Soutien information et communication* : 0,05€ / habitant pour la collecte non séparée et 0,10€ / habitant pour la collecte séparée.

Le nouveau contrat 2018 prévoit que seul le mobilier recyclé ou valorisé avec un fort rendement énergétique peut bénéficier de soutiens financiers, et ce, conformément à l'agrément.

Les bennes ECO-MOBILIER

sur le Sidompe en 2018

La filière du meuble ...

Eco-Mobilier est
l'Eco-organisme
des Déchets d'Éléments
d'Ameublements (DEA).

Grâce à ses bennes installées en
déchèteries, Eco-Mobilier
collecte et valorise le mobilier
usagé en lui offrant une
deuxième vie,
en le recyclant ou en l'utilisant.

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER



12 bennes Eco-Mobilier ont été installées sur le territoire du Sidompe :

2014 :

- Déchèterie de Bois d'Arcy (C.A. Versailles Grand Parc)
- Déchèterie de Méré (S.I.E.E.D.)
- Déchèterie d'Elancourt

2016 :

- Déchèterie de Villiers-Saint-Frédéric (C.C. Cœur d'Yvelines)
- Déchèterie de Montigny-le-Bretonneux (SQY C.A.)

2017 :

- Déchèterie de Guyancourt (SQY C.A.)
- Déchèterie de Magny-les-Hameaux (SQY C.A.)
- Déchèterie de Maurepas (SQY C.A.)
- Déchèterie de Houdan (S.I.E.E.D.)
- Déchèterie de Les Clayes-sous-Bois (SQY C.A.)
- Déchèterie de Garancières (S.I.E.E.D.)
- Déchèterie de Boutigny-Prouais (S.I.E.E.D.)

Les déchèteries de Bièvres et du Mesnil Saint Denis ne peuvent pas être équipées car elles ne disposent pas de quais hauts. La déchèterie de Plaisir est trop petite pour accueillir une benne DEA pour le moment.

ELEMENTS FINANCIERS

Le compte administratif 2018

Le Compte Administratif 2018, ci-joint en annexe, présente au 31 décembre 2018 un excédent de fonctionnement de **5 035 368,21€** et un excédent d'investissement de **11 106 589,75€** soit un résultat excédentaire global de **16 141 957,96€** qui, compte tenu des restes à réaliser (13 324 321,00€), est ramené à **2 817 636,96€**.

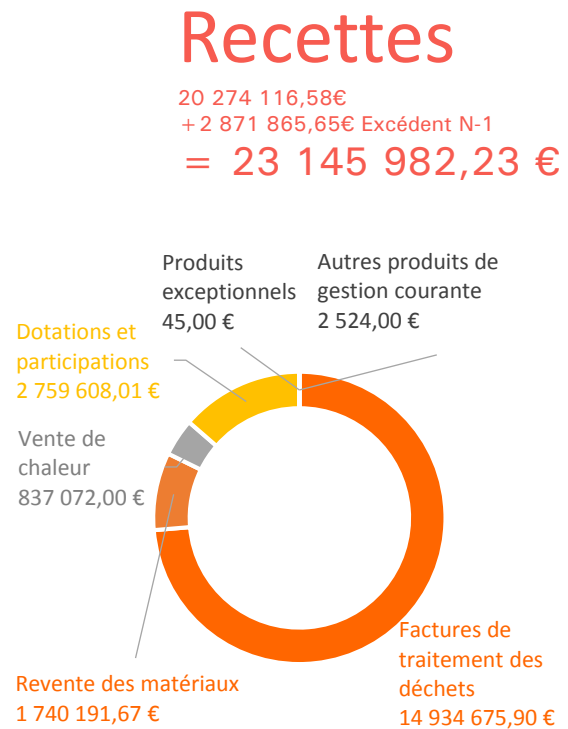
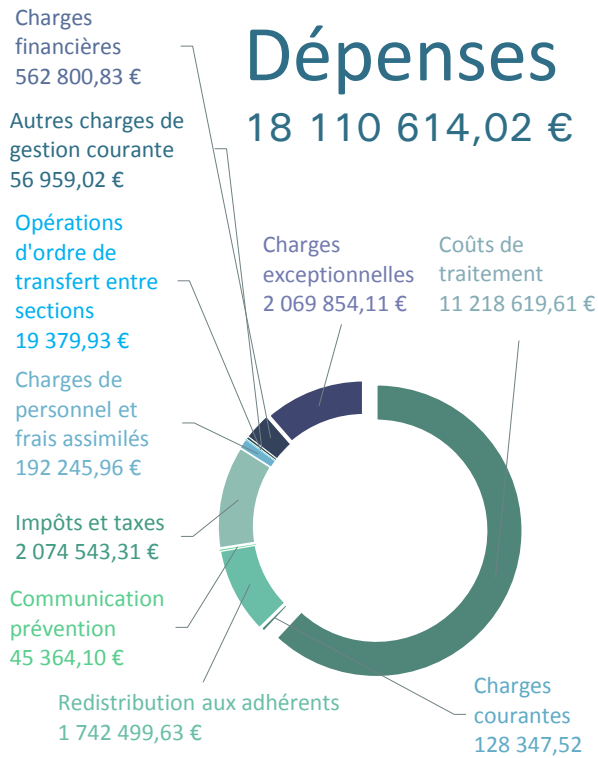
Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

		Chapitre		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 209 374,17€	
	F D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	192 245,96 €	
	F D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 379,93 €	
	F D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 959,02 €	
	F D	66	CHARGES FINANCIERES	562 800,83 €	
	F D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 069 854,11 €	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				18 110 614,02 €
	F R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 511 939,57 €	
	F R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 759 608,01 €	
	F R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 524,00 €	
	F R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45,00 €	
	TOTAL DES RECETTES				20 274 116,58 €
<i>Excédent N-1 reporté en fonctionnement</i>				<i>2 871 865,65 €</i>	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				23 145 982,23 €	
EXCEDENT DE CLOTURE				5 035 368,21 €	

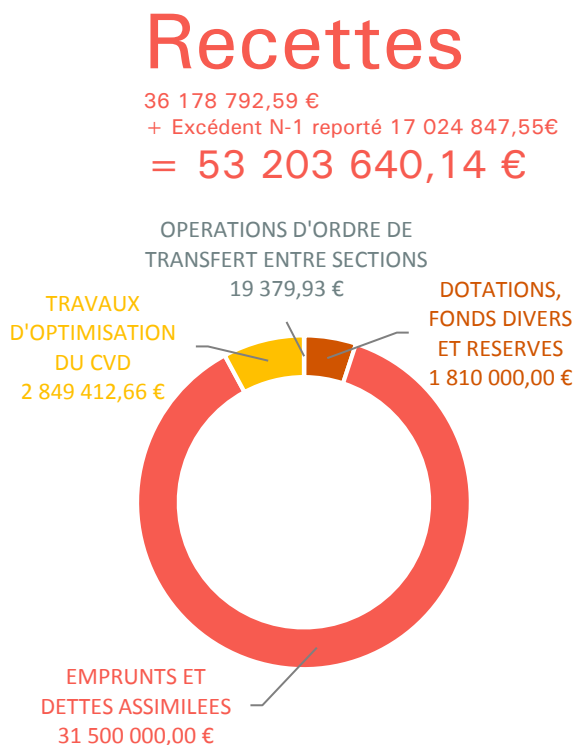
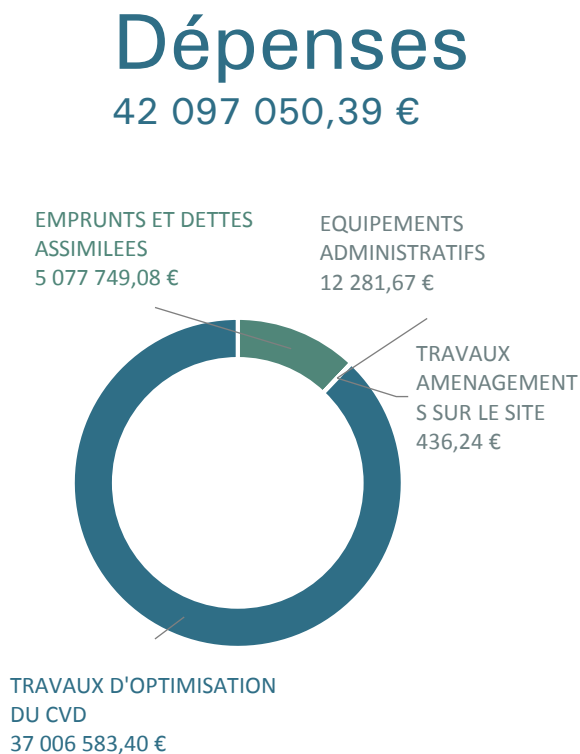
INVESTISSEMENT	I D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 077 749,08 €	
	I D	905	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	12 281,67 €	
	I D	913	TRAVAUX AMENAGEMENTS SUR LE SITE	436,24 €	
	I D	914	TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD	37 006 583,40 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				42 097 050,39 €
	I R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 379,93 €	
	I R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 810 000,00 €	
	I R	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 500 000,00 €	
	I R	914	TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD	2 849 412,66 €	
	TOTAL DES RECETTES				36 178 792,59 €
<i>Excédent N-1 reporté en investissement</i>				<i>17 024 847,55 €</i>	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				53 203 640,14 €	
EXCEDENT DE CLOTURE				11 106 589,75 €	

RESULTAT DE CLOTURE	EXCEDENT GLOBAL	16 141 957,96 €
	Restes à réaliser	13 324 321,00 €
	SOLDE DISPONIBLE	2 817 636,96 €

Le fonctionnement



Les investissements



CONCLUSION

Performances de recyclage

Performances CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmise par CITEO ne prenant pas en compte les papiers, ni le gros de magasin (en kilo par an) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL (kg / hab / an)	35,81	36,54	35,89	37,34	37,72	38,23	39,36	39,14

Base population CITEO 2016 : 455 330 habitants

Base population CITEO 2017 : 459 358 habitants

Performance nationale de recyclage



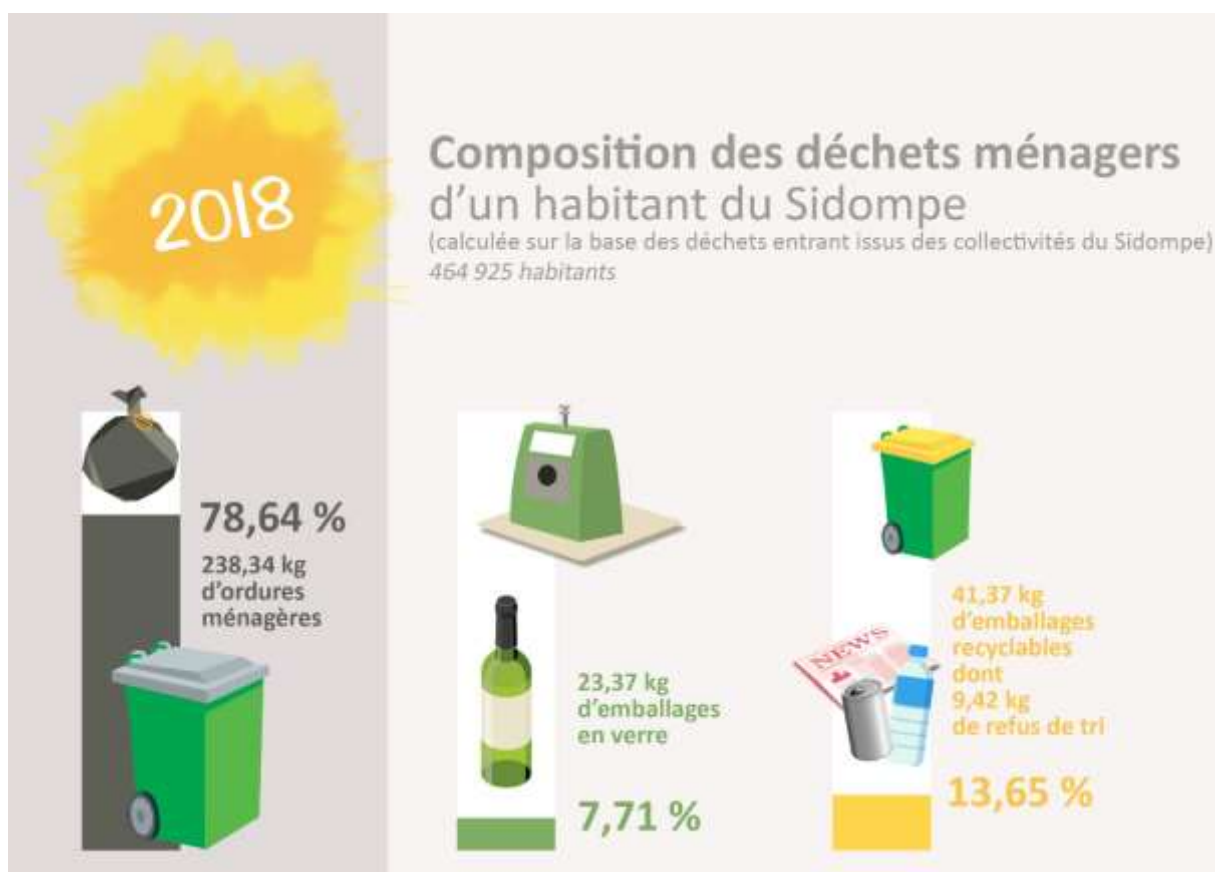
En 2017, les Français ont trié en moyenne 48,9 kg d'emballages ménagers par habitant dont 17,2 kg d'emballages légers et 31,7 kg d'emballages en verre.

La performance en Ile de France est de 32,8 kg d'emballages ménagers par habitant dont 11,7 kg d'emballages légers (13,7 Kg/hab pour les Yvelines) et 21,1 kg d'emballages en verre (24,4 Kg/hab pour les Yvelines).

Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE

En moyenne, un habitant du SIDOMPE produit **303,08 kg** de déchets en 2018 (sans les déchets verts, les encombrants et les déchèteries). C'est 3 kg de plus que l'année dernière !

- soit 2 kg d'ordures ménagères en plus,
- la même quantité de verre,
- Et 1kg d'emballages recyclables en plus !
- La tendance sur 10 ans reste à la réduction, avec près de - 10 kg en 7 ans.









Recyclage de la poubelle jaune en 2018

(Calculés sur la base des matériaux recyclables sortant du centre de tri)



Bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ correspondant à environ 1 690 tours de la Terre !

<p>Votre tri de 10 550,5 T d'emballages en verre</p>	<p>Votre tri de 5550.11 T de Papiers, cartons et tétra</p>	<p>Votre tri de 28,52 T d'aluminium</p>
		
<p>4 400 825 kg de CO₂</p>	<p>Bénéfices environnementaux 85 832 MJ</p>	<p>220 260 kg de CO₂</p>
<p><i>Soit un parcours en voiture de 31 429 940 km</i></p>	<p><i>Soit une consommation énergétique équivalente à 13 235 jours de Télévision LCD</i></p>	<p><i>Soit un parcours en voiture de 1 573 192 km</i></p>
<p>43 974 484 MJ</p>	<p>La fabrication de nouveaux produits</p>	<p>3 777 845 MJ</p>
<p><i>Soit une consommation énergétique équivalente à 6 765 614 jours de Télévision LCD</i></p>	<p>1 668 702 rouleaux de papier toilette et 20 015 387 boîtes à chaussures</p>	<p><i>Soit une consommation énergétique équivalente à 581 209 jours de Télévision LCD</i></p>
<p>23 443 211 Bouteilles de 75 cL</p>	<p>Votre tri de 1 342,3 T de plastique PET</p>	<p>8 356 cadres de vélo de course ou 16 713 cadres de trottinette</p>
<p>Votre tri de 417,32 T d'acier</p>		<p>Votre tri de 530,68 T de plastique PEHD</p>
	<p>Bénéfices environnementaux 3 115 478 kg de CO₂</p>	
<p>609 705 kg de CO₂</p>	<p><i>Soit un parcours en voiture de 22 251 307 km</i></p>	<p>1 122 919 kg de CO₂</p>
<p><i>Soit un parcours en voiture de 4 355 569 km</i></p>	<p><i>Soit une consommation énergétique équivalente à 5 536 988 jours de Télévision LCD</i></p>	<p><i>Soit un parcours en voiture de 8 019 636 km</i></p>
<p>3 281 387 MJ</p>	<p>La fabrication de nouveaux produits</p>	<p>15 854 596 MJ</p>
<p><i>Soit une consommation énergétique équivalente à 504 957 jours de Télévision LCD</i></p>	<p>697 996 couettes ou 7 786 682 ours en peluche</p>	<p><i>Soit une consommation énergétique équivalente à 2 439 005 jours de Télévision LCD</i></p>
<p>5 425 lave-vaisselles ou 5 842 m de rail de train</p>	<p>608 159 arrosoirs ou 2 634 826 bidons de lubrifiants</p>	<p>608 159 arrosoirs ou 2 634 826 bidons de lubrifiants</p>

3 RAISONS DE RECYCLER

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES (BOIS, PÉTROLE...)

ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DONC LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

-2 MILLIONS = 800 000
de tonnes de CO₂ voitures en moins sur les routes

C'EST CE QUE LE RECYCLAGE PERMET D'ÉVITER EN FRANCE CHAQUE ANNÉE

Le recyclage participe à la protection de l'environnement !

C'est grâce à la qualité du tri de chacun que nos ordures ménagères sont valorisées, nos emballages recyclés, l'environnement préservé et des économies réalisées.

La Grande Aventure du Recyclage

Franchissez la porte de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage ».

Vous découvrirez les coulisses de votre bac de tri sélectif et comprendrez comment de simples déchets deviennent de véritables matières premières !

Vous ne regarderez plus jamais votre poubelle comme avant !

Fait à Thiverval-Grignon, le 11.04.2019

Le Président

Guy PELISSIER



LEXIQUE

ADT Ambassadeur du tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à maîtrise d'ouvrage

AP/CP Autorisation de programme et crédits de paiement

BOAMP Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

CA Communauté d'agglomération

CAO Commission d'appel d'offres

CAP Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)

CC Communauté de communes

CGCT Code Général des Collectivités Territoriales

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CS Comité Syndical

CSS Commission de suivi de site

CT Centre de tri

CU Communauté urbaine

CVD Centre de valorisation des déchets ménagers

DEA Déchets d'équipements d'ameublement

DGS Directrice Générale des Services

DMA Déchets ménagers et assimilés

DOB Débat d'orientation budgétaire

DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

ELA / TETRA Emballages liquides alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

ETP Equivalent temps plein

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

GDM Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)

GPS&O Grand Paris Seine et Oise

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF Ile de France

JOUE Journal Officiel de l'Union européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

MPGP Marché Public Global de Performance

NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

NOx Oxydes d'azote

PAP Porte à porte

PAV Point d'apport volontaire

PEHD Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

PET Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

RESOP Réseau Ouest Parisien

SAS Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens

SAV Soutien Autres Valorisations (= Tum + Tce + Tesc)

SCS Soutien au service de la Collecte Sélective (=Tus+Taa)

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

STEP Station d'Épuration

TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TETRA / ELA Emballages liquides alimentaires

TGAP Taxe générale sur les activités polluantes

TAA Soutien Tarif à l'Adaptation et à l'Amélioration local

TCE Soutien Tarif pour la Conversion Energétique

TESC Soutien Tarif pour les déchets d'emballages sans consignes

TSA Soutien par l'action

TSC Sensibilisation par la communication

TUM Soutien Tarif Unitaire pour les métaux Hors collecte sélective

TUS Tarif Unitaire pour le Service de la collecte sélective

UVE Unité de valorisation énergétique

VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

Annexe 1 - Liste des communes du Sidompe

Adhérents :

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Le SIEED

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillères, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

3 Communautés d'Agglomération

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C. A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

3 Communautés de Communes

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Mesnil-Saint-Denis.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

Convention :

1 Communauté Urbaine

C.U. Grand Paris Seine et Oise

Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.

Annexe 2 - Liste des délégués du Sidompe

14 représentants de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, pour les communes de :

BAILLY	Philippe MICHAUX *	Alain LOPPINET
BIEVRES	Georges DOUARRE	Paul PARENT
BOIS D'ARCY	Jeremy DEMASSIET	Jean-Philippe LUCE
BUC	Georges DUTRUC-ROSSET	Lorraine WEISS
CHATEAUFORT	Emilien NIVET	Danielle MARIOT
FONTENAY-LE-FLEURY	Alain SANSON	Didier CARON
JOUY-EN-JOSAS	Denise THIBAUT	Daniel WERMEIRE
LOGES-EN-JOSAS	Jean-Loup ROTTEMBOURG	Odile CONROY
NOISY LE ROI	Marc TOURELLE	Géraldine LARDENNOIS
RENNEMOULIN	Bernard FEYS	Pierre LECUTIER
ROCQUENCOURT	Jean-Philippe BARRET	Philippe NOYER
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	Sonia BRAU	Jean-Paul BRAME
TOUSSUS-LE-NOBLE	Stéphane USAI	Fabrice MAZIER
VIROFLAY	Roland DE HEAULME	Vincent GUILLOIN

12 représentants de la Communauté d'Agglomération Saint Quentin en Yvelines, pour les communes de :

LES CLAYES-/S-BOIS	Françoise BEAULIEU	Catherine GERONIMI
COIGNIERES	Poste vacant *	Dominique CATHELIN
ELANCOURT	Gilbert REYNAUD	Chantal CARDELEC
GUYANCOURT	Bernard TABARIE	Patrick PLANQUE
MAGNY-LES-HAMEAUX	Raymond BESCO	Henri OMESSA
MAUREPAS	Véronique MILLOT	Emmanuel DUTAT
MONTIGNY-LE-BTX	Bruno BOUSSARD	Christophe ROUESNE
PLAISIR	Joséphine KOLLMANNBERGER	Henri-Pierre LERSTEAU
TRAPPES	Jean-Claude RICHARD	Anne-Andrée BEAUGENDRE
LA VERRIERE	Christian BOURGOIN	Hassan QUAMAR
VILLEPREUX	Thierry ESSLING	Stéphane MIRAMBEAU
VOISINS LE BTX	Catherine HATAT	Claude STENGEL

7 représentants de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, pour les communes de :

BEYNES	Alain BRICAULT	Gilles HOCQUET
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Isabelle LAGRAVIERE	Olivier GOUSSEAU
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Catherine SOUS	Philippe LEBLOND
ST GERMAIN-DE-LA GRANGE	Jacques DELEPOULLE	Marie-Christine CHARISSOUX
SAULX- MARCHAIS	Muriel DUPEUX	Martine LANGLOIS
THIVERVAL GRIGNON	Rémi LUCET	Daniel BOSSE
VILLIERS ST FREDERIC	Laurence BACLE	Danielle BOURGOIN

4 représentants de la Communauté de Communes Gally Mauldre, pour les communes de :

CHAVENAY	Mickaela ACKERMANN	Anne-Sophie SEBILLOTTE
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Michel GIEN
MAREIL-SUR-MAULDRE	Joffrey BEUVELET	Michel GROH
ST-NOM-LA-BRETECHE	Pierre VEZY	Gérard PARFAIT

3 représentants de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, pour les communes de :

ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD	Philippe BERNARD
MAREIL-MARLY	Cécile JARDON	Philippe BARDET
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES	Jean-Guillaume DATIN

1 représentant de la Communauté de Communes de La Haute Vallée de Chevreuse, pour les communes de :

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Bernard CLAISSE	BIHOREAU Marie-Christine
-----------------------	-----------------	--------------------------

71 représentants du SIEED, pour les communes de :

ADAINVILLE	Pascal SAULET	Marie-Hélène QUINAULT	LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Jean-Michel ALLURAND	Michel ROULAND
ANDELU	Gilles MINELLA	Olivier RAVENEL	LE TARTRE-GAUDRAN	Frédéric BESANCON	Frédéric DE LA RUE
AUTEUIL-LE-ROI	Marie-Christine CHAVILLON	Catherine BRUNET	LE TREMBLAY-S/-MAULDRE	Joseph LE FOLL	Françoise CHANCEL
AUTOUILLET	Nathalie GARNIER	Denis WURTZER	MARCQ	Alain VAUCHELLES	Brigitte MARTEL
BAZAINVILLE	Damien GUIGNARD	Francoise BLANCHE	MAREIL-LE-GUYON	Dominique JOUIN	Michel LOMMIS
BAZEMONT	HETZEL Jean-Bernard	Maurice HUBERT	MAULE	Hervé CAMARD	Jean-Christophe SEGUIER
BAZOCHE-S/-GUYONNE	Pierre BEHERAY	Jean DUCROCQ	MAULETTE	Eric TONDU	Marie-France ROBERT
BEHOUST	Guy PELISSIER	Martine AUFFRET	MERE	Alain COLOMBI	Serge BISSONNET
BOINVILLIERS	Giselle AUBEL	Jacques NEDELLEC	MILLEMONT	Annie JOSEPH	Patrice CULLIN
BOISSETS	Audrey MECHALI	Francis TRUQUET	MILON-LA-CHAPELLE	Isabelle THIERRY	Jacques PELLETIER
BOISSY-SANS-AVOIR	Sylvie JEAN	Muriel BALMELLE	MITTAINVILLE	Jean DEHAIS	Philippe LAPEYRE
BOURDONNE	Patrick PORCHEZ	Patrick TROCHET	MONDEVILLE	Jacques BAZIRE	Grégory ROBERT
BOUTIGNY-PROUVAIS	Evelyne HEULIN	Josette JOYEUX	MONTAINVILLE	Sébastien LEFRANÇOIS	Olivier DURAN
CIVRY-LA-FORET	Jean-Luc RIVALS	Elie SETIAUX	MONTCHAUVEY	Yves LECOY	Michel BOURRELLIER
CONDE-SUR-VEGRE	Michel BARBIER	Charles BELLANGER	MONTFORT L'AMAURY	Danielle LEFEVRE	Danielle LANEUVILLE
COURGENT	Sylvie HELOIN	Jean-Paul BARON	MULCENT	William KERMELING	Patrick MARTIN
CRESPIERES	Thomas REVISE	Christian BEZARD	NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	Myriam GUGLIELMI
DAMMARTIN-EN-SERVE	Philippe ANDRIN	Guy YVART	ORGERUS	Dominique ARTEL	Poste vacant*
DANNEMARIE	Jocelyne FROMENTIN	Stéphanette LEBRUN	ORVILLIERS	Gérard COURTELLE	Gisèle MENAGER
DAVRON	Maurice PERRAULT	Marc SIMONNEAUX	OSMOY	Michel LECLERC	Anne OUDOT DE DAINVILLE
FLEXANVILLE	François LIGNEY	Filipe MARTINS	PRUNAY-LE-TEMPLE	Dominique HAMEL	Jean-François BONNIN
FLINS-NEUVE-EGLISE	Claude FERRACHAT	Elsa VERNEY	RICHEBOURG	Dominique SPILLEMAECKER	Monique SCELLES
GALLUIS	Eric GAUDIN	Annie GONTHIER	ROSAY	Bruno MARMIN	Nordlind DENIS
GAMBAIS	Régis BIZEAU	Marie-Thérèse BOBBIO	SAINT-FORGET	Jean-Luc JANNIN	Jean-Pierre POLUS
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER	Claude CAZENOUVE	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Pierre HUMEAU	Béatrice GUBERT
GARANCIERES	Michel SECONDAT	Michel BONHOMME	SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE	Alexis GERBER	Julia RAOUX
GOUPILLERES	Régine FRANCOIS	Gilles MARGOT	SAINT-REMY-L'HONORE	Toine BOURRAT	Aymeric DELASALLE
GOUSSAINVILLE	Guillaume GRAFFIN	Mickael MOULIN	ST-MARTIN DES CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT	Jacqueline GOY
GRANDCHAMP	Jean-Paul BAUDOT	Pascal DURO	SEPTEUIL	Yannick TENESI	Pascale GUILBAULT
GRESSEY	Guillaume FAUTRAT	Anne BLIVET	TACOIGNIERES	Jean-Jacques MANSAT	Alain PIERRE
GROSROUVRE	Jean-Pierre PIBOULEAU	Mélanie LASSUS	THOIRY	Irène BOUVIER	Christine ZENOUDA
HAVELU	Michel NEGARVILLE	Stéphanie BACQUET	TILLY	Claude SAYAG	Michel GLANARD
HERBEVILLE	Laurent THIRIAU	Vincent GAY	VICQ	Héraldo VILLEGAS	Damien HERMAN
HOUDAN	Claude RICHARD	Isabelle LEBRUN	VILLETTE	Roland TROUSSEAU	Chrystel GASPARD
LONGNES	Lionel BEAUMER	Hervé GAUTIER	VILLIERS LE MAHIEU	Patrice COUÉDON	Hervé COSQUER
LA HAUTEVILLE	Philippe LELAIDIER	Christian GLUCKMAN			

Les communes de Mittainville et Gambaiseuil sont sorties du SIEED entre le 01/01/17 et le 03/07/2017 en adhérant à la CA Rambouillet Territoire.

Annexe 3 - Liste des membres du bureau

Le Président	Guy PELISSIER <i>Maire de Béhoust</i>				
Les 4 Vice-Présidents	1^{er} Vice-Président : Remi LUCET <i>Maire de Thiverval-Grignon</i>	2^{ème} Vice-Président : Marc TOURELLE <i>Maire de Noisy-le-Roi</i>	3^{ème} Vice-Président : Jean-Paul BAUDOT <i>Président du SIEED</i>	4^{ème} Vice-Présidente : Laurence BACLE <i>Maire Adjointe de Villiers-St-Frédéric</i>	
Les 10 Assesseurs	Pauline LEFEVRE <i>(Montfort l'Amaury)</i>	Joseph LE FOLL <i>(Tremblay sur Mauldre)</i>	Georges DUTRUC-ROSSET <i>(Buc)</i>	Toine BOURRAT <i>(Saint Rémy l'Honoré)</i>	Alain BRICAULT <i>(Beynes)</i>
	Jérémy DEMASSIET <i>(Bois d'Arcy)</i>	Bruno BOUSSARD <i>(Montigny-le-Bretonneux)</i>	Michel LECLERC <i>(Osmoy)</i>	Yannick TENESI <i>(Septeuil)</i>	Thierry ESSLING <i>(Villepreux)</i>

Annexe 4 - Evolution des apports de déchets ménagers par les collectivités adhérentes

COLLECTIVITES	2014	2015	2016	2017	2018
SIEED	15 643,36	15 741,96	15 540,23	15455,93	15 813,64
CA VERSAILLES GRAND PARC*	22 715,10	22 274,76	22 175,94	21928,37	22 671,69
CC CŒUR D'YVELINES	5 276,28	5 302,24	5 237,32	5186,48	5 386,70
CC HVC (LE MESNIL ST DENIS)	1 465,38	1 477,84	1 467,54	1431,78	1 406,08
CU GPS&O **	409,42	348,38	339,98	1367,72	1 383
CHAVENAY	534,74	-	-	-	-
FEUCHEROLLES	792,76	-	-	-	-
MAREIL SUR MAULDRE	446,48	-	-	-	-
SAINT NOM LA BRETECHE	1 498,84	-	-	-	-
CC GALLY MAULDRE	-	2 936,68	2 937,66	2 898,10	2 960,64
COIGNIERES	2 298,24	2 321,16	2289,78	2328,40	2 331,50
ELANCOURT	5 980,02	6 060,70	6217,36	6066,56	6 074,64
GUYANCOURT	6 708,54	6 758,52	6771,96	6871,80	6 904,00
LA VERRIERE	1 492,98	1 496,64	1507,90	1502,00	1 468,54
LES CLAYES SOUS BOIS	4 428,64	4 192,02	4179,40	4123,20	3 966,92
MAGNY LES HAMEAUX	2 061,38	1 998,68	2100,96	2055,54	2 070,96
MAUREPAS	4 509,08	4 386,36	4437,60	4315,42	4 260,92
MONTIGNY LE BX	7 249,32	7 160,98	7077,24	7010,64	7 040,60
PLAISIR	8 276,74	8 068,60	7516,88	7394,30	7 428,84
TRAPPES	9 564,48	9 387,42	9196,02	9196,98	9 422,58
VILLEPREUX	2 022,48	1 990,54	2139,40	2124,02	2 164,32
VOISINS LE BRETONNEUX	2 129,80	2 161,14	2169,78	2136,08	2 176,76
SAINT QUENTIN EN YVELINES	-	-	55 604,28	55124,94	55 310,58
ETANG LA VILLE	1 108,62	1 086,72	1062,58	1050,20	1 024,99
MAREIL MARLY	892,80	828,08	927,86	920,38	894,00
MARLY LE ROI	4 224,74	4 122,52	4142,62	4004,12	3 955,02
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	-	-	6 133,06	5974,70	5 874,01
REFUS DE TRI INCINERES	4 277,06	4 238,20	3 983,40	4153,70	4378,32

* Arrivée de Châteaufort en 2013.

** Concerne Les Alluets-le-Roi et Davron en 2012. Les Alluets-le-Roi de 2013 à 2016. Les Alluets-le-Roi, Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine et Nezels à partir de 2017.

Annexe 5 - Evolution des apports de déchets recyclables par les collectivités adhérentes

Tonnages des collectivités en TRI-FLUX au 31/12/2018

	VERRE				EMBALLAGES				PAPIERS			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Les Alluets le Roi (2)	-	-	-	-	6,52	-	-	-	-	-	-	-
MAREIL SUR MAULDRE (3)	-	-	-	-	22,84	-	-	-	16,68	-	-	-
COIGNIERES	109,94	95,88	-	-	90,34	82,46	-	-	61,54	49,74	-	-
GUYANCOURT	443,18	444,42	423,64	-	543,80	570,18	613,08	-	351,40	307,02	280,02	174,64
MAUREPAS	426,88	409,50	-	-	430,82	407,68	-	-	389,40	346,16	-	-
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	980,00	949,80	423,64	-	1064,96	1060,32	613,08	-	802,34	702,92	280,02	-
ETANG LA VILLE	144,06	161,22	152,20	-	116,84	123,70	122,74	-	99,18	95,08	88,22	-
MARLY LE ROI	447,26	-	-	-	357,36	-	-	-	212,04	9,84	-	-
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	591,32	161,22	152,20	-	474,20	123,70	122,74	-	311,22	104,92	88,22	-

Tonnages des collectivités en BI-FLUX au 31/12/2018

	VERRE				MULTIMATERIAUX				PAPIERS(1)			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
SIEED	2196,92	2219,22	2254,80	2340,30	3435,16	3373,61	3227,85	3109,26	-	-	-	-
CA VERSAILLES GRAND PARC	2408,22	2396,00	2378,07	2317,80	4395,11	4 533,53	4329,47	4304,57	-	-	-	-
CC CŒUR D'YVELINES	635,22	681,02	660,74	664,20	1125,08	1110,22	1115,16	1126,12	-	-	-	-
CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE : Le Mesnil Saint Denis	218,18	198,70	189,40	209,46	307,54	320,34	341,06	334,92	43,60	-	-	-
CU GPS&O (2)	-	-	77,88	136,32	47,52	62,06	301,06	276,70	-	-	-	-
CC GALLY MAULDRE	442,30	428,04	438,94	438,12	603,66	641,26	635,72	639,14	-	1,46	-	-
COIGNIERES	-	-	93,64	92,44	-	-	108,28	144,72	-	-	29,86	-
ELANCOURT	380,28	417,54	421,74	454,34	915,94	893,18	891,68	879,72	-	-	-	-
LA VERRIERE	60,44	58,38	62,34	60,82	126,80	126,56	108,28	125,70	-	-	-	-
LES CLAYES SOUS BOIS	351,24	362,96	374,14	363,66	665,60	674,76	661,9	766,58	-	-	-	-
MAGNY LES HAMEAUX	237,48	244,18	227,54	237,78	525,66	500,12	496,86	493,00	8,32	11,76	8,64	-
MAUREPAS	-	-	433,34	430,12	-	-	530,66	703,54	-	-	193,84	-
MONTIGNY LE BTX	751,82	777,26	770,62	763,88	1545,00	1465,76	1445,02	1421,46	-	-	-	-
PLAISIR	628,86	481,02	483,36	497,38	1099,22	1123,66	1120,42	1119,76	-	-	-	-
TRAPPES	136,52	151,74	150,28	180,86	589,32	623,68	659,3	707,43	-	-	-	-
VILLEPREUX	221,04	233,46	238,86	231,38	513,64	535,54	533,77	517,54	-	-	-	-
VOISINS LE BX	332,04	309,32	322,30	314,68	611,14	595,78	613,9	570,60	-	-	-	-
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	3 039,72	3035,86	3 578,16	4 069,66	6 592,32	6 539,04	7 190,29	7838,77	8,32	11,76	202,48	-
ETANG LA VILLE	-	-	-	148,22	-	-	-	230,08	-	-	-	-
MAREIL MARLY	110,70	110,82	118,00	118,20	156,58	160,72	167,64	175,34	-	-	-	-
MARLY LE ROI	430,46	425,02	427,78	423,76	739,74	738,62	718,10	676,58	-	-	-	-
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	541,16	535,84	545,78	690,18	896,32	899,34	885,74	1082,00	-	-	-	-

(1) Collectivités ayant gardé une benne apport volontaire en déchetterie pour le papier.

(2) En 2015 et 2016 seulement Les Alluets-le-Roi, qui est passé en tri flux en 2016 et à compter de Janvier 2017, 3 communes supplémentaires ont intégré la CU Grand Paris Seine et Oise en provenance du SIEED.

(3) Mareil sur Mauldre est passé en multi-matériaux en juillet 2015.

Annexe 6 - Liste des marchés conclus au cours de l'exercice 2018

Marchés de services

Objet	Date	Attributaires	Montant
MARCHES DE 20 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Transport en car pour les visites pédagogiques organisées par le Sidompe	26/07/2018	SAVAC 78 472 CHEVREUSE	25 000 €
Mise à jour des films présentant le Sidompe (version adulte et enfant)	20/02/2018	CAMARILLA Productions 75 011 PARIS	37 000 €
Conception et fabrication d'un ilot d'accueil	05/07/2018	PITCH&ASSOCIES 75 013 PARIS	27 780 €
MARCHES DE 209 000€ HT ET PLUS			
Conception et réalisation du circuit de visite pédagogique de l'Unité de Valorisation Energétique de Thiverval-Grignon	30/11/2018	STUDIO AD HOC 93 800 EPINAY-SUR-SEINE	126 500 €
Manutention, transport, inertage et/ou valorisation des REFION produits par le centre de valorisation de Thiverval-Grignon	28/03/2018	SUEZ RR IWS MINERALS France 92 040 PARIS LA DEFENSE CEDEX	1 639 000 €